

Article 21 du Règlement

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES CONDITIONS D'ACCEPTATION D'UN TRAITÉ

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, les négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis en sont à un point crucial. Cependant, quoi qu'en disent les premiers ministres Peterson et Pawley, les Canadiens n'ont pas à craindre de voir brader leurs intérêts. Il vaut la peine de rappeler le libellé de la motion que le gouvernement Mulroney a présentée le 16 mars dernier, à savoir:

Que la Chambre appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis, dans le cadre de la politique commerciale multilatérale du gouvernement, tout en assurant la protection de notre souveraineté politique, des programmes sociaux, des systèmes de commercialisation des produits agricoles, de l'industrie de l'automobile et de notre identité culturelle unique.

Telles sont les conditions précises auxquelles un accord serait acceptable au gouvernement fédéral. De toute évidence, celui-ci a déjà tenu compte des conditions exprimées par le premier ministre Peterson que j'invite, par conséquent, à soutenir sans ambages les efforts du gouvernement en vue d'améliorer notre commerce et, partant, d'accélérer notre croissance économique.

• (1410)

Je souligne, en terminant, que les négociations, qui sont de compétence fédérale, se déroulent dans l'intérêt supérieur du Canada. Nous ne saurions accepter qu'on y déroge.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LE SORT DES DISSIDENTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le Parlement se réjouit aujourd'hui de la présence dans notre ville de M. Natan Shcharansky qui a retrouvé la liberté grâce à son immense courage et à sa détermination, et son cas prouve à tous les défenseurs des droits de la personne que des pressions internationales persistantes comme celles que le Parlement canadien a contribué à susciter en faveur de M. Shcharansky peuvent donner et donnent effectivement des résultats.

Le message que M. Shcharansky a à transmettre aux Canadiens, si je ne m'abuse, c'est que même si le *glasnost* soviétique est certes encourageant, nous ne devrions pas relâcher notre vigilance, que l'annonce de sa libération et de celle d'autres personnes ne devrait pas nous amener à cesser ou à ralentir nos efforts en vue de la libération de beaucoup d'autres qui ont droit à la liberté en tant qu'êtres humains, qu'il s'agisse de Juifs qui veulent se rendre en Israël ou d'Ukrainiens, de Baltes ou d'autres qui souhaitent jouir d'une plus grande liberté politique. Je suis persuadé de parler au nom de tous les parlementaires lorsque j'exhorte l'Union soviétique à corriger cette lacune de sa société et à répondre à l'appel des anciens prophètes de «libérer les captifs».

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA VISITE D'UN DISSIDENT SOVIÉTIQUE À OTTAWA

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, en tant que président du groupe parlementaire canadien pour les Juifs soviétiques, je tiens à souhaiter officiellement la bienvenue à Natan, ou à Anatoly puisque c'est le nom sous lequel nous le connaissons, Shcharansky dans la capitale nationale et à la Chambre des communes.

M. Shcharansky, un activiste connu en Union soviétique, a été arrêté en 1977 et reconnu coupable de trahison, d'espionnage et d'activités antisoviétiques, et il a été condamné à treize ans de prison. Dès le début, sa femme Avital a fait une croisade mondiale solitaire pour raconter la vraie version de l'injustice commise par l'U.R.S.S. Le Canada a été le premier pays du monde à reconnaître la situation dramatique d'Anatoly Shcharansky et à critiquer l'Union soviétique pour les atteintes aux droits de l'homme.

La libération de Shcharansky, le 11 février 1986, a mis un terme à une campagne mondiale en faveur de sa libération qui a duré neuf ans. Aucun d'entre nous ne peut imaginer la douleur, l'angoisse et la solitude qu'il a connues pendant son incarcération. Deux longues grèves de la faim ont peut-être compromis sa santé. Shcharansky, qui était devenu un symbole de la lutte pour les droits de l'homme, n'a toutefois jamais perdu espoir. Le voyage de M. Shcharansky vers la liberté continue à donner de l'espoir aux milliers de refuseniks et de prisonniers de conscience qui ne jouissent toujours pas des droits fondamentaux.

Il faudrait à mon sens attendre avant de critiquer ou d'approuver prématurément la nouvelle politique d'ouverture de M. Gorbachev ou *glasnost*, même si nous avons été heureux d'apprendre que plusieurs refuseniks connus avaient été libérés dernièrement.

Je signale à M. Shcharansky qu'il peut compter sur les parlementaires canadiens et sur tous les Canadiens pour poursuivre la lutte en faveur du respect des droits de l'homme en Union soviétique.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, hier, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a relevé à 12,25 p. 100 le taux d'intérêt à long terme des prêts de la Société du crédit agricole. Cela revient à dire que ce taux d'intérêt dépasse de 8 p. 100 le taux de l'inflation, qui n'est que de 4 p. 100 actuellement, et que le taux d'intérêt réel sur les prêts agricoles est l'un des plus élevés de toute notre histoire.

La semaine dernière, un rapport confidentiel de la Société du crédit agricole, a révélé que plus de 11 500 détenteurs d'hypothèques agricoles, représentant 1,5 milliard de dollars, éprouvent de graves difficultés financières et de liquidités ou sont acculés à la faillite.